

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 86

Artikel: Récréations du dimanche
Autor: Ribeaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suite, le double de la somme qu'il aura payée la veille, c'est-à-dire le premier jour un centime, le deuxième jour deux centimes, le troisième jour quatre centimes et ainsi de suite. »

Maintenant, calculez.

Cela fait, au bout de quinze jours, la modique somme de 327 fr. 77.

Bijou dreyfusard. — Nous lisons dans le *Gaulois* de Paris :

« Un de nos amis a rapporté de Genève une médaille portant en effigie d'un côté Dreyfus, de l'autre M. Zola, et en exergue :

« Victimes de la France pourriture de l'Europe. »

« Si jamais le « sans commentaires » a été de mise !... »

Nous ne félicitons pas l'industrie genevoise de cette nouveauté ?

Circonstance atténuante. — L'avocat de la défense : « Messieurs les jurés, veuillez je vous prie, avoir égard au fait que le prévenu étant dur d'oreille, n'est point en état d'entendre clairement la voix de sa conscience. »

LETTRE PATOISE

Dà la côte de mai :

Ai y é des fannes que sont rusay, craite m'en, chulot cé qu'ain lai tchaince d'avoi po compaignon in fin maître d'école. Çoci s'a pèsay à Mettembet, ai y é djé quéque annais. Le régent qu'avay enne tote médiocre payie, ai pe enne prò de moutards ai neuri, trovay que lai tchaince cõtait rudement, tiain an l'aitchetait livre pai livre. In bé djo, ai dié an say fanne : « Ecoute, Julie, se nos aitchetin in létan, ai pe l'ayieutchiè po lai St Maichin, nos airins i crais, pu de profé que de dinche aitchetay le lai livre pai livre. Qu'en dites ? — Nos porins épreuvay répondgé lai fanne, ai peu, comme t'é saivaint te calculeré tot çò que t'aitcheuteré po iy bayié ai maindgiè, ai pe te voiré s'ai y é di profé oui ou non. Ç'à droit demain lai foire de Delémont. Te yi adré ai pe te rapotcheré in bé peté létan qu'i veu soingniè comme iun de nos afins. » Çò feut dit et feut fay. Le régent s'en revaingné le lendemain aivo in bé plé caïou to rose. L'étalatte feut nantayé, ai pe le peté pensionnaire inchtallay tchu de l'étrain tote fraîche. Le régent aitcheté di creuchon, di maïs, di biay, totes soetches de boennes tchoses po ci peté que n'était pe lachou. Ai remairtié dains son carnet tot l'airdgent qu'ai dépensay po son revéti de soè. Mâgray son appétit de loup, le létan demoray létan, ai ne crachait pe. An euche dit qu'el aivait pavou de veni peut, en vegnaint gròs. Les mois se pèsainnent, lai St Maichin était li, ai pe mon létan était inco létan. Ai faïé aitandre Nâ, le bon An, les Rois. Qué misère ! En lai fin, an décidon de l'aibaitre, car lai boche di régent se vuday inutilement. Ci laimpait vlay pai tote foêche demoray peté. Ce feut in événement dains la famille tiain an le saignon. En voyaint remuay le saing, lai Julie tchoiyé quasiment sachje, ai pe le saing feut revoichay dains lai borbe. Adieu le boudin ! Bref, tiain tot feut fini, e que le régent raivisé sai note, calculé tot çò qu'el aivait dépensé po cte peutte bête, ai constaté que lai tchaince iy revaingnay ai 2 fr. lai livre. Lai fanne allé raicontay cte mésaventure é

végennes ai pe elle aidjoutay : « Pensay-voi, note tchaince que nòs revint ai dous francs lai livre ! Taint de sort qu'ai ne poisait pe de pu ! Qué moncé d'airdgent ai nos airait fay, s'el aivait poisay 200 comme nos végins en cnt saingniè un l'annay pèsay ! çoli nò serait reveni ay quatre cent francs ! ! Qué tchaince nos ain inco aivu. »

Bin chure, véye bourique !

Stu que n'à pe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 84 du *Pays du Dimanche* :

328. ENIGME.

La puce.

329. COQUILLES AMUSANTES.

N° 1. — Dit. Ne. Prouve. Rien.

N° 2. — Marié. Filles.

N° 3. — Aiguille. Tordue. Sert.

N° 4. — Tordre. Linge. Sécher.

N° 5. — Ministres. Sartine. Turgot.

330. LANGAGE FRANÇAIS.

C'est une clef dans une maison.

Cette locution, usitée en Bretagne, signifie qu'on a confiance entière en un serviteur, et qu'on est aussi sûr de sa probité que si on avait toutes les clefs dans sa poche.

331. MOT EN TRIANGLE.

O D O A C R E
D O U B L E
O U B L I
A B L E
C L I
R E
E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Joseph Grimaître à Montignez ; Fleur des bois à Delémont ; Une survivante de la catastrophe de l'exposition à Soubey.

336. CHARADE.

Conjonction fait mon premier ;
De mon second craignez l'usage ;
En l'unissant à mon entier,
Vous allongez votre voyage.

337. RÉBUS GRAPHIQUE.

P
G pour 606HTAIII

338. ANAGRAMME.

Cinq pieds, arbre ; en mêlant,
Éternel châtiment.

339. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

X X X X X X X X 1. — Clôture à jour.
X X X X X X 2. — Déesse.
X X X X X X 3. — Ville de Suisse.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 5 septembre prochain.

Dans une notice sur Grandgourt, publiée récemment par le *Jura du dimanche*, M. le curé Daucourt reprend pour son compte l'étymologie qu'en a donnée autrefois Mgr Vautrey, *grandis gurges* grand gouffre, et déclare *absolument inexacte* celle que j'ai indiquée ici même (grand gourd = grande mare). C'est bienôt dit.

Supposons qu'il s'agisse de l'étymologie de *Grandfontaine*. Il n'y aura pas deux opinions différentes : chacun répondra que le nom de ce village est formé de deux mots français régulièrement juxtaposés, *grand* et *fontaine*. Et *Grandgourt* ? n'est-ce pas, également la réunion de deux mots bien français, *grand* et *gourd*, dont le dernier, moins usité sans doute que *fontaine*, se trouve dans Littré, Napoléon Landais, Trévoux. Il n'y a pas de latin 'à-dedans, pas plus que de gouffre à Grandgourt. En patois : joulot, *gourd* se dit *goé*, mais on aurait tort d'en vouloir à M. le curé de *Miécourt* de ce qu'il préfère la forme *go* qui appartient spécialement au dialecte de la Baroche. Et quel est le sens de *goé* ? Je me suis adressé à plusieurs personnes très au courant de notre patois, toutes ont confirmé la traduction que j'en ai donnée et je puis affirmer que " de Bure au Mont-Terrible », le mot *goé* signifie, non pas un gouffre ou un trou dans une rivière, mais une eau stagnante, une mare.

E. RIBEAUD, prof.

Bons mots

X..., qui s'est marié sur le tard et avec quel que mystère, est rencontré quelque temps après sur le boulevard par un ami qui lui demande :

— Avec qui étais-tu donc, hier ?

— Avec ma belle-mère.

— Tudieu ! un véritable monument !

X..., avec un soupir :

— Expiatoire, mon cher !

Chez le marchand de vins :

On parle de deux vieux ivrognes qu'unite la plus étroite amitié.

— Alors, c'est sérieux cette affection ?

— Parbleu ! un sentiment qui a vingt ans de bouteille !

Cote de l'argent

du 23 août 1899

Argent fin en grenailles. fr. 106. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 108. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.